

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 12 décembre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVER SIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUM EZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, BAUW Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOULLIART Virginie donne procuration à LAVER SIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à LEMOINE Jacky, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DISSAUX Thierry donne

procuration à VERDOUCQ Gaëtan, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESEELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MERLIN Régine donne procuration à MARGEZ Maryse, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Madame OPIGEZ Dorothée est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
12 décembre 2023

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

RESTAURATION ET GESTION DES ZONES HUMIDES - APPROBATION DU PRINCIPE DE MISE EN OEUVRE DE LA 1ERE PHASE D'INTERVENTIONS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 ;

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores,

Vu la délibération n°2017/CC173 du 28 juin 2017, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la modification statutaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane en vue notamment d'exercer la compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement à compter du 1er janvier 2018,

Vu la délibération n°2021/CC200 du 07 décembre 2021, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le champ géographique d'intervention de la compétence GEMAPI,

Une des missions de cette compétence est la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les zones humides d'une part, ne sont pas encore recensées de manière exhaustive sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (plusieurs études en cours par la collectivité et par le SYMSAGEL), et d'autre part leur restauration et leur sauvegarde nécessitent la mise en place d'une stratégie foncière, pour laquelle une réflexion est en cours actuellement.

Toutefois, préalablement à l'achèvement de ces études et réflexion, il est proposé d'engager une première phase d'interventions pour la mise en œuvre de la restauration des zones humides d'ores et déjà connues et situées sur des parcelles communales, qui permettent un accès plus facile à la maîtrise foncière.

Dans un premier temps, la Communauté d'Agglomération a repéré ces zones humides communales et a rencontré les élus des communes concernées pour obtenir leur accord pour leur restauration.

Ensuite, des reconnaissances de terrain et un projet technique leur sera proposé ; la validation du projet technique et du plan de gestion s'ensuivant permettra la signature d'une

convention de mise à disposition des terrains communaux au profit de la Communauté d'Agglomération.

Cette convention et le dépôt d'un éventuel dossier réglementaire, au titre du Code de l'Environnement, ouvriront la voie à la réalisation des travaux de restauration de la zone humide.

Les sites concernés par cette première phase d'interventions sont détaillés en annexe (cartographie-liste des sites).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 04 décembre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le principe de mise en œuvre de la première phase d'interventions pour la restauration des zones humides. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le principe de mise en œuvre de la première phase d'interventions pour la restauration des zones humides.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le : **19 DEC. 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



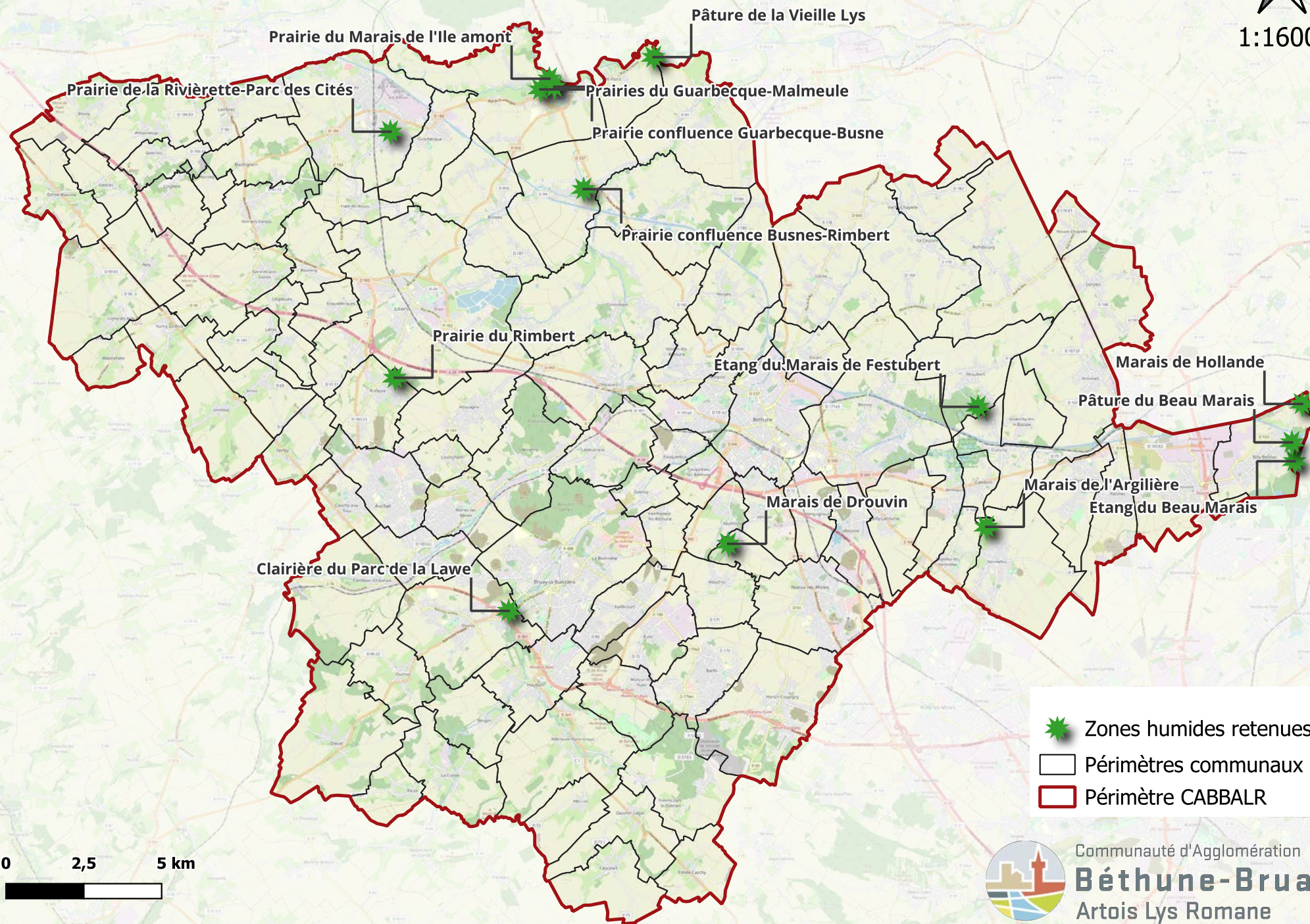
GAQUÈRE Raymond


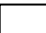



GAQUÈRE Raymond

Zones humides retenues pour la première programmation de travaux de restauration

1:16000



-  Zones humides retenues
-  Périmètres communaux
-  Périmètre CABBALR



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Annexe 1 – Délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2023 –

Liste des sites concernés par la première phase d'interventions pour la restauration des zones humides.

Site	Commune	Localisation	Superficie (en hectares)	Avis de la commune
Etang du Beau Marais	Billy-Berclau	Chemin "Le Brûle"	1	Favorable
Prairie du Rimbert	Burbure	Rive droite du Rimbert, Rue des Poulains - Rue des Bucquoires	0,6	Favorable
Clairière du Parc de la Lawe	Divion	Parc de la Lawe à Divion, rive gauche de la Lawe	0,5	Favorable
Marais de Drouvin	Drouvin-le-Marais	Rue des Prés - rue des Anciens Jardins Ouvriers - Rue du Bois Villain	5,05	Favorable
Prairie confluence Busnes-Rimbert	Robecq	Site du Verger de Robecq, Sud du stade municipal	0,5	Favorable
Pâtûre de la Vieille Lys	Saint-Floris	Rue de la Motte baudet	0,6	Favorable
Marais de l'Argilière	Vermelles/Cambrin	Terril N°64	6	Favorable
Marais de Hollande	Billy-Berclau	Rue du Lieutenant Folliet	12	Favorable
Patûre du Beau Marais	Billy-Berclau	Rue du 11 Novembre	0,4	Favorable
Etang du marais de Festubert	Festubert	Rue du Plantain - rue de la Poissonnerie	1,6	Favorable

Site	Commune	Localisation	Superficie (en hectares)	Avis de la commune
Prairie de la Rivièrelette - Parc des Cités	Isbergues	Parc des Cités, Est de l'Aire de jeux	1,9	Favorable
Prairies du Guarbecque - Malmeule	Saint-Venant	Rive gauche du Guarbecque à l'Est de la rue d'Aire	1,1	Favorable
Prairie du Marais de l'île amont	Saint-Venant	Rive gauche du courant du Malmeule, Digue de la Lys - Rue d'Aire	2,4	Favorable
Prairie de la confluence Guarbecque - Rivière de Busne	Saint-Venant	Prairie / boisement entre le Guarbecque et le courant du Malmeule, à l'Ouest de la rue d'Aire	3,9 (1,5 + 2,4)	Favorable